

Question de comptabilité

Par **QuestionCompta**, le 16/09/2020 à 20:26

Bonjour,

À la création de ma SASU je voulais savoir si on me prête de l'argent (famille) est ce que je dois déposer les fonds sur mon compte perso puis Faire un virement sur le compte Pro ou bien directement déposer l'argent sur le compte Pro (pour pas que ce soit considéré comme un revenu) ?

Merci pour votre aide

Par **ESP**, le 16/09/2020 à 22:11

Bonjour

Ne mélangez pas affaires personnelles et professionnelles. Vous allez devoir établir des documents et une comptabilité qui enregistra les mouvements financiers. Je pense qu'il est préférable d'enregistrer votre sasu préalablement à la réalisation du crédit.. A moins que votre prêteur ne devienne actionnaire dès sa création.

Voici un document sur le sujet.

<https://www.leboncomptable.com/guides/creation-gestion-entreprise/-pret-familial>

Par **QuestionCompta**, le 16/09/2020 à 23:18

Merci pour votre réponse

La société est en cours de création, statuts déjà réalisés et procédure d'enregistrement en cours

Et non la personne (prêteuse) n'est pas actionnaire dans la société.

Je n'ai pas encore déposé l'argent sur le compte courant de la société, ma question est donc de savoir si c'est préférable de déposer l'argent qu'on me prête sur mon compte perso ou directement sur le compte pro (mais apparemment selon un comptable c'est considéré comme un revenu)

Je ne sais pas quoi faire du coup!